

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	17/07/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	31/07/2020

OBJET :**SETUMONT - Dissolution du syndicat et répartition des actifs****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB ,
M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise
DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC ,
Mme Christiane BAR , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , M.
Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Catherine ASSO, M. Pierre PHILIP procuration à
M. Gil SILVESTRI, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme
Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL
procuration à Mme Evelyne COLONNA, M. Eric MONTROYA procuration à M. Daniel
GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Isabelle DAVID, M. Christophe
PIERREL procuration à M. Thierry RESLINGER, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à
M. Eric GARCIN

Absent(s) :

M. Fabien VALERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Richard
GAZIGUIAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Lors de l'assemblée délibérante du 6 décembre 2019, le conseil syndical du Syndicat Mixte SETUMONT a approuvé à l'unanimité la dissolution du syndicat ainsi que les modalités de répartition des actifs.

Pour pouvoir établir l'arrêté préfectoral et parvenir à effectuer la dissolution de ce syndicat dans les meilleures conditions possibles en évitant tout risque de recours, il apparaît souhaitable d'appliquer la procédure de l'article L.5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"... le syndicat peut être dissous d'office ou à la demande motivée de la majorité des personnes morales qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'Etat dans le département siège du syndicat.

L'arrêté détermine, dans le respect du droit des tiers et des dispositions des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26, les conditions de liquidation du syndicat."

Aussi, il est nécessaire que chaque collectivité membre du syndicat délibère pour approuver :

1°) la dissolution du SETUMONT

2°) la répartition des actifs qui se fera selon les % suivants :

Membres	Montant de la cotisation	Poids
Mairie de Gap	2 287 €	22%
Mairie de l'Argentière-la-Bessée	1 067 €	10%
Mairie de Mongenèvre	305 €	3%
Mairie de Val des Près	76 €	1%
CCIR Paca	1 525 €	14%
CCI05	2 287 €	22%
CMA05	1 525 €	14%
CCI04	1 525 €	14%
TOTAL	10 597 €	100%

Décision :

Sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget réunie le 16 juillet 2020, il est proposé d'approuver :

Article 1 : la dissolution du SETUMONT,

Article 2 : la répartition des actifs selon les pourcentages sus mentionnés.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 35

- ABSTENTION(S) : 7

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 05 AOUT 2020

Affiché ou publié le : 05 AOUT 2020